

Paris, le 28 août 2006

Direction générale de
l'enseignement
supérieur

Mission Europe et affaires
internationales

A Mesdames et Messieurs les directeurs de
centres de français langue étrangère

Objet : labellisation des centres de français langue étrangère.

La Commission interministérielle de labellisation des centres de français langue étrangère, que je préside, s'est réunie le 8 juin 2006 à la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle comportait l'ordre du jour suivant :

- Le périmètre de labellisation ;
- La transparence des opérations financières du dispositif de labellisation ;
- Les critères de tarifications.

La Commission a statué sur ces différents points :

1. Confirmation de la définition initiale du périmètre de labellisation.
Une note jointe à ce courrier en expose les motifs.

2. Présentation du budget prévisionnel

Comme le président du Conseil d'orientation, M. Xavier North, l'avait demandé, le budget prévisionnel présenté par le Centre international d'études pédagogiques a été soumis à l'avis de la Commission qui a demandé à l'opérateur de le rendre public. Celui-ci vous est donc communiqué en pièce jointe pour information.

3. Critères de tarifications

Le principe de la modulation tarifaire est maintenu sur la base du chiffre d'affaires concernant exclusivement les ventes de produits et de services liées aux activités d'enseignement de français langue étrangère. Celui-ci sera déterminé au cas par cas dans le cadre d'un dialogue entre le CIEP et le centre de langue candidat à la labellisation.



Soucieux de poursuivre le dialogue engagé avec tous les acteurs de ce dispositif d'assurance qualité, la Commission a décidé de réunir, à nouveau, dans des délais rapides, le Conseil d'orientation. La seconde réunion a été fixée au jeudi 14 septembre. L'ordre du jour suivant y sera débattu:

- Bilan d'étape du processus de labellisation ;
- Définition du périmètre de labellisation ;
- Plan de financement ;
- Plan de communication ;
- Activités de conseil.

Par ailleurs, le Centre international d'études pédagogiques a été chargé de proposer aux responsables de centres des réunions d'information sur le processus de labellisation.

Je vous rappelle que le label « Qualité français langue étrangère » sera délivré pour la première fois par la Commission interministérielle de labellisation à la fin du mois de février 2007 et que vous pouvez adhérer à cette démarche en déposant un dossier de candidature auprès du CIEP dès maintenant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Eric Froment

P.J. Note sur la définition du périmètre de labellisation
Budget prévisionnel et fiche explicative

Cq : Mesdames et Messieurs les responsables des groupements professionnels